

Parc naturel régional du Vercors

BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

09 décembre 2020 à 18 heures en visioconférence

Le neuf décembre deux mille vingt, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le trois décembre deux mille vingt par le Président, s'est réuni en visioconférence pour cause de confinement (circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19).

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35
Présents : **20** (mini
10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47
Présentes : 24
Pouvoirs : 4
Total : **28** (mini 25)

Délégués présents :

AGERON Philippe, Délégué de Pont-en-Royans
ALLEYRON-BIRON Robert, Délégué de La Rivière
BAUDRIER Marie-Odile, Déléguée de Saint-Julien-en-Vercors
BLUNAT Pierre, Délégué de Vinay (ville-porte)
BOETTI DI CASTANO Jérôme, Délégué de Sassenage
CORREARD Michel, Délégué de Châtillon-en-Diois
DU RETAIL Valérie, Déléguée de Die
DYE Jean-Christophe, Délégué de Saint-Martin-en-V.
FILLET Pierre Louis, Délégué de la CC du Royans-Vercors
GAGNIER Gérard, Délégué de la CC du Val de Drôme
GIMELLE Dominique, Délégué de Saint-Nazaire-en-R.
HABFAST Claus, Délégué de Grenoble (ville-porte)
KRAEMER Michael, Délégué de la CC du Massif du V.
MENA Eric, Délégué de Gresse-en-Vercors
MORIN Christian, Conseil Départemental de la Drôme
PEYRETOUT Nicolas, Délégué de La Motte-Fanjas
PFANNER Virginie, Conseil Régional AuRA
TREGRET Agnès, Déléguée du Percy-en-Trièves
VARTANIAN Michel, Délégué de Chamaloc
VIGNON Violaine, Déléguée de Lans-en-Vercors

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

ADENOT Jacques, Délégué de Saint-Nizier-du-M.
CHARMET Martine, Conseil Départemental de la Drôme
NAVA Nicole, Déléguée de Saint-Marcellin (ville-porte)
PELLETIER Henri, Délégué de Varcès-Allières-et-Risset

Participaient également à la réunion :

FERRADOU Denis, FAUP
MOLLON Alice, Déléguée de Seyssinet-Pariset
PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors
VERON François, Conseil Scientifique

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 25 novembre 2019.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, le BUREAU, après en avoir délibéré,

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 09 décembre 2020

Convention de partenariat et de portage pour la mise en œuvre du
programme LEADER « Terres d'Echos » 2014-2023 : convention
d'application pour l'année 2021

Les trois communautés de communes constituant, avant la fusion de janvier 2017, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, conjointement au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors, ont signé en décembre 2016 la convention de partenariat et de portage pour la mise en œuvre du programme LEADER « Terres d'Echos » 2014-2023. Cette convention fixait notamment les moyens techniques mis en place par les structures pour animer et gérer le programme.

Les moyens d'animation **portés par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté** sont :

- 0,8 ETP : animation générale
- 0,6 ETP : gestion

et 0,4 ETP réduit à 0,2 ETP en 2019 : animation « alimentation territoriale durable » **porté par le PNRV du Vercors.**

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté assume les demandes de subvention liées au programme LEADER et peut donc prétendre à un financement de 80 % par l'Europe des postes afférents. Dans ce cadre, il est nécessaire d'établir une convention pluriannuelle d'application de la convention de partenariat pour le portage du programme entre le Parc du Vercors et Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté. Cela permettra à cette dernière de verser au Parc du Vercors l'équivalent de la somme LEADER reçue par rapport au poste d'animation du volet « alimentation territoriale durable ».

La convention d'application 2021 règle les points suivants :

- Rappel des objectifs du programme LEADER
- Enveloppe financière globale du programme
- Rappel des modalités de la Convention de Partenariat et de portage pour la mise en œuvre du programme

Co-financements du poste « Alimentation territoriale durable »

Les cofinancements sont répartis selon la clef de répartition de la convention de partenariat :

- Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté : 62,61%
- Communauté de communes du Massif du Vercors : 21,42%
- Communauté de communes du Royans-Vercors : 15,97 %

Année	Montants dus par SMVIC au PNRV	Subvention perçue/SMVIC	Total auto-financement	dont SMVIC	dont CCMV	dont CCRV
2021	14 198,06 €	11 358,44 €	2 839,61 €	1 777,88 €	608,24 €	453,49 €

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** les termes de la convention d'application 2021 concernant la convention de Partenariat et de portage pour la mise en œuvre du programme LEADER « Terres d'Echos » 2014-2023

→ et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 09 décembre 2020

Renouvellement des postes de radiocommunication de l'équipe de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors, gestionnaire de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors, dispose d'un système privé de radiocommunication pour faciliter les échanges sur la Réserve naturelle. Il a été installé à la fin des années 90 pour que les gardes de la RNHPV, les bergers et les éleveurs des Hauts Plateaux, ainsi que les écogardes du Parc puissent communiquer. Ce réseau permet également des échanges avec les agents de l'ONF et les brigades locales de gendarmerie.

Utilisé pour des communications à deux ou en collectif, cet outil de travail pour les agents de la RNHPV permet de partager des informations, d'échanger lors d'opérations spécifiques (suivi scientifique, mission de surveillance, ...) ou tout simplement d'alerter les services de secours en montagne. Les pasteurs des Hauts Plateaux les utilisent également pour échanger entre eux ou pour alerter les gardes lorsqu'un constat d'attaque est à réaliser.

L'arrivée du réseau téléphonique (avec ses évolutions successives) n'a toujours pas diminué l'intérêt de ce système radio. La couverture du réseau téléphonique n'est pas satisfaisante sur la Réserve et il est inenvisageable que des opérateurs téléphoniques installent des antennes qui permettent d'irriguer l'ensemble des Hauts Plateaux du Vercors dans les prochaines années.

Le système actuel fonctionne en « analogique » mais le gestionnaire va le faire évoluer vers une technologie « numérique » qui permettra de mettre en place un système de sécurité automatique pour ses agents (géolocalisation des postes, utile si l'agent est inconscient suite à un accident).

Le dispositif de ce système privé de radiocommunication est le suivant :

- 2 relais (antennes) :
 - sur la commune de Vassieux-en-Vercors (hors Réserve, lieudit du Serre Plumé)
 - et sur la combe de Laval d'Aix (sur la Réserve, sur le Glandasse, à Peyrole).
- Des postes radio individuels pour l'ensemble des agents de l'équipe de la RNHPV.

Ce dispositif commence à dater. Les relais doivent passer au « numérique » (évolution générale engagée des relais sur le territoire français) et les postes arrivent en fin de vie, donnant des doutes sur leur fiabilité.

Le Parc du Vercors a fait réaliser une étude pour augmenter la couverture du réseau de radiocommunication sur la Réserve naturelle et améliorer ainsi la sécurité de ses agents. Les relais vont passer au numérique et un relai supplémentaire sera installé au Nord de la Réserve naturelle. Ce relai permettra également une communication entre la maison du Parc et les gardes. Ces investissements seront engagés en 2021.

Pour éviter des frais importants d'entretien des postes radio en fin de vie, et afin de permettre la géolocalisation d'un agent qui se trouverait en difficulté, le gestionnaire de la RNHPV souhaite acquérir du matériel neuf, numérique.

Le nombre de postes radio nécessaires pour couvrir l'intégralité de l'équipe monte à 11 postes, répartis en fonction des effectifs de l'équipe de la RNHPV : 5 gardes à temps plein, 1 garde saisonnier, 2 agents d'accueil, 1 jeune en alternance, 1 stagiaire et 1 conservateur.

Le coût de cet achat est fixé à 7 560 € TTC finançable à 100 % par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Achat de 11 postes radio	7 560,00 €	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (100 %)	7 560,00 €
Montant total	7 560,00 €	Montant total	7 560,00 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le projet « renouvellement des postes de radiocommunication de la RNHPV » et son plan de financement,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter cette subvention auprès de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 09 décembre 2020

Propositions d'attribution de la Marque Valeurs Parc naturel régional
 "Produits des élevages herbivores"

Des audits ont été réalisés chez de nouveaux demandeurs intéressés par la marque Valeurs PNR pour les produits des élevages herbivores. 4 résultats d'audit ont été présentés en commission Marque Valeurs PNR réunie le 23 novembre dernier. La commission a émis un avis favorable pour ces candidatures :

« Les produits des élevages herbivores »		
Nicolas BRUN	Viande bovine	Bouvante
Fabrice BONTHOUX	Viande bovine	St Martin en Vercors
Jean-Marie HUILIER	Viande bovine	Ste Eulalie en Royans
David GARAYT	Viande bovine	Gigors et Lozeron

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**ATTRIBUER** la marque Valeurs Parc naturel régional à ces 4 agriculteurs (Nicolas BRUN , Fabrice BONTHOUX, Jean-Marie HUILIER et David GARAYT)

→ et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 09 décembre 2020

Renouvellement du financement TEPos (Territoire à Energie Positive)
auprès de l'ADEME

Le Parc porte depuis 30 ans une politique énergétique. Il a inscrit dans sa dernière charte (2008-2022) un objectif de 55% d'autosuffisance énergétique. L'objectif est atteint, puisque c'est près de 60% de l'équivalent de la consommation annuelle en énergie du territoire qui sont couverts par de la production locale (hydroélectricité et bois énergie principalement).

Le premier programme TEPos (2017-2019) a permis au Parc du Vercors de construire de manière concertée une stratégie et un programme d'actions ayant pour but d'atteindre l'objectif TEPos avant 2050 et d'engager un certain nombre d'actions concrètes. Il a permis de mettre en évidence trois axes stratégiques :

- La **rénovation énergétique des logements**, en ciblant en priorité ceux chauffés au fioul et à l'électricité. La priorité doit être mise sur les résidences permanentes (maisons individuelles et habitat collectif), même si les résidences secondaires et de tourisme sont aussi concernées.
- La **réduction des déplacements et la mutualisation de l'usage de la voiture** des résidents. Au-delà des technologies émergentes sur le territoire (véhicules électriques, hydrogène...), la priorité est de générer moins de déplacements et d'inciter à un meilleur remplissage des véhicules en circulation.
- La **valorisation des ressources locales renouvelables** pour créer des richesses locales. La mobilisation du bois local pour le bois énergie en complémentarité du bois d'oeuvre et la massification des installations solaires photovoltaïques et thermiques en toiture.

La collaboration avec Grenoble-Alpes Métropole a été développée via des actions sur le bois-énergie et la mobilité avec des financements TEPCV, et une réflexion approfondie a été menée sur la gouvernance inter-territoriale.

Les projections réalisées ont permis au Parc du Vercors d'inscrire l'**objectif TEPos en 2038** dans le futur projet de charte. Les actions en matière de transition énergétique devront donc s'inscrire dans la durée et être amplifiées pour atteindre cette ambition.

L'ADEME permet aujourd'hui de prolonger la dynamique TEPos sur 3 ans (2021-2023) avec une aide financière principalement destinée à soutenir des actions à mener en partenariat avec la Métropole de Grenoble et quelques actions portées par le Parc. Le programme de travail proposé a été présenté lors du bureau syndical du 25 novembre et le budget prévisionnel se trouve dans le tableau ci-dessous.

Il est également demandé au Bureau de désigner un élu et un technicien référent pour ce programme, afin de suivre les échanges en lien avec Grenoble-Alpes Métropole.

Budget prévisionnel sur 3 ans (2021-2023) :

Dépenses		Recettes	
Actions en partenariat Parc-METRO			
Améliorer la connaissance des flux de bois énergie entre les territoires (élaboration et test d'une méthode de traçabilité des bois)	37 000 €	ADEME	115 000 €
Mettre en place une plateforme internet de commande de bois buche pour encourager les livraisons groupées et l'utilisation d'un bois de qualité	32 000 €		
Renforcer autostop organisé et covoiturage entre Parc et METRO / actions de communication et sensibilisation	32 000 €		52 331 €
Promouvoir une alimentation bas carbone (accompagnement de producteurs, sensibilisation des consommateurs)	36 000 €	Autofinancement Grenoble Alpes Métropole	
Développer le réseau des énergies renouvelables citoyennes et favoriser les collaborations entre initiatives citoyennes et opérateurs énergétiques	36 000 €		
Améliorer la gouvernance des projets de transition et les relations inter-territoriales urbain-rural	27 000 €		
Total dépenses actions Parc-METRO	200 000 €		
Actions Parc			
Développer la communication sur le projet TEPos (infographie et fiches d'expériences)	5 000 €	Autofinancement Parc du Vercors	73 669 €
Diffuser des conversations carbone au sein du Parc en formant des facilitateurs et en développant un réseau	22 000 €		
Concevoir et éditer un guide de la rénovation énergétique du patrimoine bâti et le diffuser aux entreprises et particuliers	14 000 €		
Total dépenses actions Parc	41 000 €		
Total dépenses	241 000 €	Total recettes	241 000 €

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** l'engagement du Parc du Vercors dans le programme TEPos 2,
- d'**APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de ce programme tel que présenté ci-dessus,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter la demande de financement TEPos 2 auprès de l'ADEME ,
- de **DÉSIGNER** M... élu référent pour le programme TEPos 2 et le chargé de mission énergies et mobilités, technicien référent
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 09 décembre 2020

Candidature à la démarche OutdoorVision

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Pôle Ressources national Sports de nature ([PRNSN](#)) souhaitent expérimenter et mettre à disposition auprès de territoires volontaires un nouvel outil innovant de veille et d'observation des usages des pratiquants de loisirs sportifs de nature nommé **OutdoorVision**.

Cet outil est basé sur l'analyse des traces numériques enregistrées par les pratiquants de sport de nature à partir d'applications, sites web ou outils connectés. Ces traces constituent donc des données complémentaires à la fréquentation connue du Vercors et peuvent nous permettre une analyse plus fine de certaines activités (randonnée, trail, VTT) mais aussi un outil de suivi de la fréquentation et pénétration dans les espaces naturels.

Les résultats potentiels restent - au stade de l'expérimentation proposée - partiels car tous les utilisateurs connectés n'acceptent pas de livrer leurs données et actuellement on sait que seulement 4 français sur 10 utilisent des outils et donnée numériques, mais cela constitue tout de même 63 % des publics jeunes.

Le Parc naturel régional du Vercors est éligible selon les critères fixés à cette expérimentation. Il sera vraisemblablement nécessaire de choisir au sein du territoire un spot ou espace, site, itinéraire de pratique qui serait le territoire opérationnel d'étude-expérimentation.

Suite à une concertation territoriale, il est proposé que le Parc du Vercors soit candidat pour l'ensemble du territoire en faisant le lien avec les EPCI et les départements. Les Départements ont d'ailleurs indiqué leur volonté d'appuyer la démarche et son suivi.

Dans le cadre de l'espace Valléen Vercors (Contrat Stations Durables), la Région Auvergne-Rhône-Alpes peut aussi accompagner le territoire afin de bénéficier d'un appui extérieur pour analyser les données recueillies.

Le Parc du Vercors assurera le suivi technique du projet et fera le lien avec les EPCI pour le choix des sites test et les évolutions du projet.

Le Parc du Vercors propose de candidater à la démarche OutdoorVision et de solliciter une subvention de la Région Auvergne-Rhône Alpes et des deux Départements répartie comme suit :

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Prestations externes pour l'analyse des données recueillies	10 000 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes (50 %)	5 000 €
et suivi du dossier (chargé de mission Parc)		Départements de la Drôme et de l'Isère (50%)	5 000 €
TOTAL	10 000 €	TOTAL	10 000 €

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement de la démarche OutdoorVision ;
- d'**AUTORISER** le président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 09 décembre 2020**

Création d'un emploi à temps complet de chargé de mission/référent
scientifique et historien

Dans l'organisation des musées (Mémorial de la Résistance du Vercors et Musée de la Préhistoire du Vercors) le besoin d'une mission scientifique a été identifié pour garantir la valeur scientifique des nombreux contenus et supports créés, mais aussi pour inscrire les musées dans les réseaux (recherche, culture etc.) liés à leur thématiques respectives.

En effet ces équipements culturels ciblent un niveau de référence qu'attendent également un certain nombre de visiteurs et d'habitants.

Les principales missions de ce poste seront les suivantes :

- Impulser les stratégies culturelles des sites
- Localiser les sources textuelles, graphiques, iconographiques, sonores (orales, musicales) et les sources scientifiques afin d'apporter les éléments nécessaires aux musées (expositions, muséographie, programmation culturelle).
- Réaliser des ressources pour les équipes d'animation afin de garantir les contenus scientifiques
- Assurer une veille scientifique et technique ;
- Participer au développement de la recherche ;
- Assurer le lien avec des référents scientifiques externes ;
- Participer au développement ou à la pérennisation des actions de partenariat avec les acteurs des associations et des sites mémoriels en Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Participer au développement de l'espace librairie en proposant des références d'ouvrages de référence ;
- Participer à la mise en œuvre de projets territoriaux en lien avec les thématiques Résistance et Préhistoire ;
- Participer à la communication et médiation des sites ;
- Appuyer l'accueil, l'animation et la collaboration technique.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**ACCEPTER** la création d'un emploi de chargé de mission – référent scientifique et historien à temps complet à compter du recrutement,
- de **DIRE** que cet emploi relève du cadre d'emploi d'attaché territorial de conservation du patrimoine,
- de **DIRE** que dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Président pourra recruter un agent non titulaire de droit public en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984,
- de **DIRE** que l'agent recruté en qualité de non-titulaire sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine, en fonction de son niveau d'étude et de son expérience,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier,
- de **DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 09 décembre 2020**

Avenant aux marchés de travaux pour l'extension et la réhabilitation du
village vacances le Piroulet

Contexte

Le Piroulet est une création du Parc et de la commune de Vassieux (ouverture en décembre 1979), une convention de 30 ans est à cette époque passée avec la fédération LVT (Loisirs Vacances Tourisme) qui délègue la gestion du centre de vacances à l'ALAVV.

L'objectif de l'ALAVV était alors de faire du Piroulet un outil de développement économique du territoire. Pendant une vingtaine d'années, le partenariat s'est bien passé. Entre 1998 et 2005, on note une succession de crises et des impayés de loyers.

En 2006 : afin de permettre une amélioration de la fréquentation et ainsi du chiffre d'affaire, le Parc décide d'investir 1 253 000 euros pour rénover le bâtiment principal. Malheureusement, seule la partie hébergement est modernisée, le coût de la mise en conformité du système de désenfumage remet en cause la réalisation des équipements initialement prévus au projet (salle de restauration, accueil, extension terrasse).

Les groupes représentent alors 40 % des effectifs, le reste des clients sont des classes jeunes, ce qui génère un important chiffre d'affaire mais avec une faible marge.

La situation se dégrade jusqu'en 2017. Le Parc prend alors contact avec le CESER et provoque une réunion avec l'UNAT (association tête de réseau du tourisme social et solidaire) et la Caisse des dépôts et consignations au siège du CESER. Changer la gouvernance est tout de suite identifié comme prioritaire pour sortir de la crise, et un plan de reconquête est construit d'abord avec UNAT puis avec CAP France en ayant comme objectif le maintien de l'activité.

L'Assemblée Générale de l'ALAVV du 17 novembre 2018 permet un changement complet du Conseil d'Administration, avec le Parc et la commune de Vassieux comme membres de droit.

Un groupe de travail de 8 personnes est mis en place en janvier 2019, et une étude de faisabilité est réalisée avec l'assistance de Protourisme (cabinet spécialiste des études et du conseil dans les secteurs du tourisme, des loisirs et de l'hôtellerie), KPMG réalise un business plan et enfin un diagnostic de situation est fait par un manager de transition nommé à cette fin.

Le projet du Piroulet est un projet politique et un projet de territoire, dans lequel le Parc assume de nouveau son rôle et sur la gestion duquel il doit avoir droit de regard et une évaluation.

Ce projet est mené en parallèle d'un travail sur le développement de la zone vassivaine. L'enjeu est en effet de taille, notamment pour les nombreux prestataires qui interagissent avec le Piroulet.

Rappel du contenu des travaux

Le village vacances du Piroulet comprend un bâtiment principal et 5 gîtes proposés à certaines périodes en gestion libre permettant d'accueillir les rassemblements familiaux ou groupes d'amis.

La réhabilitation du bâtiment principal répond d'une part à l'amélioration de l'offre afin d'élargir la clientèle (accueil, chambres, espace bien-être, lieu de détente, bar et restaurant, ...), et d'autre part à l'accessibilité sur l'ensemble du bâtiment et de ses équipements et au confort thermique

L'espace hébergement comprend en rez-de-prairie 11 chambres (n°100), en rez de chaussée 21 chambres (n°200), au 1^e étage 7 chambres en duplex (n°300) et 8 nouvelles chambres en lieu et place des salles de classes et 6 chambres en duplex (n°400) destinées aux groupes enfants, soit environ 140 lits (hors gîtes).

Les travaux permettent d'améliorer le confort thermique, acoustique et esthétique des chambres, par le remplacement de l'ensemble des huisseries, des salles d'eau et par la reprise des sols souples, cloisons et plafonds. Ils permettront de proposer non plus de 2 chambres PMR (réglementation) mais 3 chambres PMR.

L'espace piscine est requalifié en espace bien-être avec la reprise des abords intérieurs / extérieurs et du plafond de la piscine, la création d'une salle de sport, d'un jacuzzi et d'un sauna, par l'extension du bâtiment en structure bois.

L'espace cuisine, restauration et bar est réorganisé et agrandi par l'extension en ossature bois avec toiture en terrasse, prolongé d'une terrasse coté bar d'environ 43m². Outre la requalification de l'ambiance, les travaux de la cuisine permettent de satisfaire aux exigences d'hygiène et de sécurité en mettant en place le principe de la marche en avant.

L'accueil et les bureaux sont agrandis pour améliorer l'accueil des vacanciers et les espaces de travail du personnel.

Les salles de classes/séminaires/réunions sont équipées de cloisons mobiles et faux-plafonds afin d'adapter les espaces et améliorer leur confort.

Sur le plan de la sécurité, le transformateur électrique est déposé et remplacé par un branchement au réseau ENEDIS, et le désenfumage des chambres 400 est réalisé afin de compléter et finaliser le dispositif sur l'ensemble du bâtiment.

Rappel des décisions précédentes :

Lors du bureau du 12 février 2020 (Décision 2020.B10), le plan de financement global du projet a été arrêté à la somme de 3 320 000€ dont 2 705 040 € HT pour les travaux et 132 500 € pour les aléas. Le financement du projet est couvert par les aides de la Région AuRA, du département de la Drôme et l'emprunt. Il est à noter que les loyers payés par le gestionnaire couvriront le remboursement de la dette.

Sur la base des documents fournis par l'équipe de maîtrise d'oeuvre lors des phases APD (avant-projet définitif) et PRO (étude projet), le coût prévisionnel définitif des travaux de réhabilitation du Piroulet voté par le bureau lors de cette séance était de **2,627 millions d'euros HT**.

Lors de la séance du 11 mars 2020 (Décision 2020.B25), le marché pour les travaux de menuiseries extérieures et métallerie avait été attribué au groupement conjoint dont a été désigné mandataire Ets LORILLARD SAS, Agence AUVERGNE-RHONE-ALPES, Parc d'Activité de Chambetière - 40, route de Lyon - Bâtiment A - 69 960 CORBAS, pour le montant de 294 508,00 € HT. Les travaux de menuiseries extérieures et métallerie constitueront le lot 4.

Lors de la séance du 8 avril 2020 (Décision 2020.B34) le bureau a attribué les marchés suivants :

- Lot 1 « Déconstruction / Maçonnerie » à SAS ROLAND TOMAI 38 210 VOUREY, pour un montant total de 467 585,50 € H.T.,
- Lot 2 « Charpente – Couverture / Étanchéité » à SAS LES CHARPENTIER DU

GRESIVAUDAN, 38 160 SAINT ROMANS, pour un montant total de 171 311,00 € H.T.,

- Lot 3 « Façades » à CIZERON SAS, 26 000 VALENCE, pour un montant total de 51 438,92 € H.T.,

- Lot 5 « Plâtrerie / Faux-plafonds » à THEROND PLAFOND SARL, 26 000 VALENCE, pour un montant total de 280 944,00 € H.T.,

- Lot 6 « Menuiserie intérieure » à DAUPHINE MENUISERIE, 38 130 ECHIROLLES, pour un montant total de 173 035,00 € H.T.,

- Lot 7 « Carrelages / Faiences » à S.A.R.L. GMC CARRELAGE, 38 650 MONESTIER DE CLERMONT pour un montant total de 171 187,00 € H.T.,

- Lot 8 « Sols souples » à ETS BAILLY, 38 170 SEYSSINET pour un montant total de 25 373,30 € H.T.,

- Lot 9 « Peinture » à CIZERON SAS, 26 000 VALENCE, pour un montant total de 131 725,00 € H.T.,

- Lot 10 « Chauffage / Sanitaire / Ventilation » à ECCI-DURBIANO, 38 130 ECHIROLLES, pour un montant total de 513 757,10 € H.T.,

- Lot 11 « Électricité / Courants faibles » à SNEF, 26 902 VALENCE, pour un montant total de 225 036,10 € H.T.,

- Lot 12 « Terrassements / VRD / Espaces verts » à S.A. ROUTIERE CHAMBARD, 38 160 SAINT MARCELLIN, pour un montant total de 47 367,10 € H.T..

Le montant global des marchés après consultation des entreprises pour les travaux de réhabilitation du centre de vacances le Piroulet à Vassieux-en-Vercors s'élève à 2 553 268,02 € H.T.

Les avenants concernent les besoins et adaptations nouvellement constatés sur le chantier, le montant total des marchés de travaux après avenants resterait inférieure à l'enveloppe globale votée lors du bureau du 12 février 2020.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→de **CONCLURE** les avenants suivants :

- **Lot 1 « Déconstruction / Maçonnerie »**

Titulaire : SAS ROLAND TOMAI, ZA 220 route de Chantarot, 38 210 VOUREY

Avenant n° 1 ayant pour objet : *Moins-value pour Réserve tapis de sol (1NT06) ; et plus-values pour la démolition sanitaires ch306 + démolition mur escalade ; Piquage enduit et béton epauffres, reprise au mortier de réparation ; RDJ : ext réserves cuisine: terrasse + dallage et bêche + réseau EP + caniveau + PF + dépose réseau amianté ; RDC : ext réserves cuis: +7cm dallage (décaissé chambres froides) ; RDJ/légumerie : sciage porte liaison avec couloir ; R+2/CH402 : démolition cloison + dépose porte ; R+2/CH405 : démolition cloison + dépose portes ; R+2/SDD communes : démolition bacs à douche*

Marché initial du 21 avril 2020 -montant :	467 585,50 € H.T.
Avenant n° 1 objet de la présente délibération :	19 328,00 € H.T.
Nouveau montant du marché :	486 913,50 € H.T.
% d'écart introduit par l'avenant :	4,13 %

• **Lot 2 « Charpente – Couverture / Étanchéité »**

Titulaire : SAS LES CHARPENTIERES DU GRESIVAUDAN, 46 B Sablière de la Condamine, 38 160 SAINT ROMANS

Avenant n° 1 ayant pour objet : Plus-values pour RDC: Pose gouttière + EP sur bureaux et cuisine ; RDC: réfection étanchéité toiture terrasse accès chaufferie ; RDC: faux-plafond 3 plis sur accueil ; R+1: réfection couverture sur terrasson façade sud-ouest ; R+1: recherche et réparation fuite sur terrasse chambre

Marché initial du 21 avril 2020 -montant :	171 311,00 € H.T.
Avenant n° 1 objet de la présente délibération :	9 924,74 € H.T.
Nouveau montant du marché :	181 235,74 € H.T.
% d'écart introduit par l'avenant :	5,79 %

• **Lot 5 « Plâtrerie / Faux-plafonds »**

Titulaire : THEROND PLAFOND SARL, NOVALPARC, Place Edmond Regnault, 26 000 VALENCE

Avenant n° 1 ayant pour objet : Moins-values pour RDJ: dépose fx-plf piscine (non réalisé) ; RDJ: suppr cloison sauna ; RDC: arrière cuisine cloison non réalisée ; et plus-values pour RDC / R+1: trappes CF 1/2h / trappes plafonds ch (3 niveaux) / trappes Sàm ; RDJ / légumerie (cloisons + fx-plaf) ; RDJ / massage (doublage + fx-plaf) ; RDC / Sàm du Personnel: cloison ; R+1 / Ch 306 A+B: cloison + fx-plaf SDB ; R+2 / CH402 - désenfumage - cloison + faux-plafond ; R+2 / CH405 - cloison + caisson désenfumage ; R+2 / SDD communes - démolition bacs à douche

Marché initial du 21 avril 2020 -montant :	280 944,00 € H.T.
Avenant n° 1 objet de la présente délibération :	9 528,92 € H.T.
Nouveau montant du marché :	290 472,92 € H.T.
% d'écart introduit par l'avenant :	3,39 %

• **Lot 7 « Carrelages / Faiences »**

Titulaire : S.A.R.L. GMC CARRELAGE, Z.A. Les Carlares, 38 650 MONESTIER DE CLERMONT

Avenant n° 1 ayant pour objet : Moins-values pour RDJ / salle fitness: transformation carrelage en sol souple ; RDC : arrière cuisine suppr carrelage + faïence ; et plus-values pour RDJ: suppr cloison sauna -> carrelage complémentaire sous futur sauna ; RDJ: chape à refaire ; RDJ: ajout de 5 siphons de sol suite chape à refaire + 1 siphon sol pédiluve ; RDJ / légumerie: carrelage + faïence + 1 siphon de sol ; RDC: salle séminaire: transformation sol souple prévu par carrelage ; R+1 / Ch 306 A+B: carrelage + faïence ; R+2 / duplex CH306 - faïence htr 1,80m ; R+2 / CH402 - faïence htr 1,30m + sol carrelage ; R+2 / ch 405 ; R+2 / SDD communes (reprises)

Marché initial du 13 mai 2020 -montant :	171 187,00 € H.T.
Avenant n° 1 objet de la présente délibération :	16 579,58 € H.T.
Nouveau montant du marché :	187 766,58 € H.T.
% d'écart introduit par l'avenant :	9,69 %

- **Lot 8 « Sols souples »**

Titulaire : ETS BAILLY, 26 rue de la Tuilerie, 38 170 SEYSSINET

Avenant n° 1 ayant pour objet : Moins-values pour RDC / Salle séminaire: remplacement sol souple (marché) par carrelage; et plus-values pour RDJ / salle de massage : sol + plinthes ; RDJ / salle fitness: transformation carrelage (initial) en sol souple ; RDC / club enfants: remplacer les sol existant dans dortoir / change / nurserie ; R+1 / Ch 306 A+B ; R+2 / CH405 - reprises ponctuelles ; R+2 / SDD communes - démolition bacs à douche

Marché initial du 24 avril 2020 -montant :	25 373,30 € H.T.
Avenant n° 1 objet de la présente délibération :	7 360,72 € H.T.
Nouveau montant du marché :	32 734,02 € H.T.
% d'écart introduit par l'avenant :	29,01 %

- **Lot 10 « Chauffage / Sanitaire / Ventilation »**

Titulaire : ECCI-DURBIANO, 32 rue de la Paix, 38 130 ECHIROLLES

Avenant n° 1 ayant pour objet : Moins-values pour suppression dévidoirs / portes-savons / distri. papier toilette ; remplacement sièges douches PMR par tabouret PMR ; remplacement wc suspension (CHN1 PMR) par wc sur pied ; RDC / cuisine : Suppression poste 9.4 (option 4) - hotte (réalisée par cuisiniste) ; RDC / cuisine : Suppression poste 9.5 (option 5) - création d'une compensation d'air (réalisée par cuisiniste) ; et plus-values pour RDJ / modifications espace bien-être (remplact wc par douches + siphons sol) ; RDJ / légumerie (= +V par rapport à l'ancienne légumerie) ; RDJ / massage ; RDJ / cuisine pédagogique (attentes / évacuation supplémentaire) ; RDJ / chaufferie: remplacement vannes défectueuses ; RDJ / pompe de bouclage non ACS, mise en conformité ; RDC: salle à manger du personnel et RDC/ salle à manger : attentes fontaines à eau + remplacement vasque (meuble vert) ; R+1 / Ch 306 A+B ; R+1 / Ch 306 A+B - réparation fuite sur canalisation ; R+1 / Ch 210 + 211: modification canalisations existantes ; R+2 / duplex CH306 ; R+2 / CH 402 ; R+2 / CH 405 ; RDJ à R+1: Parois de douches vitrées complémentaires au marché ; Reprise alimentation gaz cuisine suite découpe pour siphon de sol ; RDJ / chaufferie: remplacement vannes et soupapes défectueuses + éplact sonde sur extension bureau ; RDJ / chaufferie: remplacement panoplie générale eau froide

Marché initial du 24 avril 2020 -montant :	513 757,10 € H.T.
Avenant n° 1 objet de la présente délibération :	13 010,71 € H.T.
Nouveau montant du marché :	526 767,81 € H.T.
% d'écart introduit par l'avenant :	2,53 %

- **Lot 12 « Terrassements / VRD / Espaces verts »**

Titulaire : S.A. ROUTIERE CHAMBARD, 6 rue des Fabriques, 38 160 SAINT MARCELLIN

Avenant n° 1 ayant pour objet : Plus-values pour Adaptation et modification de la déviation des réseaux EU/EP extension Est ; Abattage arbre ; Démolition bêche hors gel

Marché initial du 21 avril 2020 -montant :	47 367,10 € H.T.
Avenant n° 1 objet de la présente délibération :	9 469,49 € H.T.
Nouveau montant du marché :	56 836,59 € H.T.
% d'écart introduit par l'avenant :	19,99 %

→ d'**AUTORISER** le Président à signer les avenants considérés

→ de **CONSTATER** que l'incidence financière des modifications en cours de marché s'élève à la somme de 85 202,16 € H.T., introduisant un écart de 3,34 % et portant le nouveau montant du marché public à 2 638 470,18 € H.T..

→ d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 09 décembre 2020**

Prise en charge par le Parc de la taxe foncière 2020 et des frais de chauffage durant la période de travaux du Piroulet

Pour réaliser les travaux du Piroulet, l'association gestionnaire a suspendu son activité fin mars 2020. Initialement la fin des travaux était prévue fin décembre 2020 pour une reprise d'activité fin janvier 2021. L'étendue des travaux liée à la morphologie du bâtiment et à la vétusté, ainsi que les difficultés liées à la COVID 19 (approvisionnement, organisation de chantier...) nous conduit à revoir le planning et à considérer la remise de l'établissement au gestionnaire fin février pour une mise en exploitation effective fin mars 2021.

C'est pourquoi il est proposé :

- d'une part que le Parc du Vercors ne demande pas le remboursement de la taxe foncière 2020 comme c'est pourtant indiqué dans la convention de gestion qui lie l'ALAVV et le Parc du Vercors,
- d'autre part que le Parc du Vercors s'engage à prendre en charge les frais de chauffage facturés par le SDED : abonnement et consommation depuis la fin d'exploitation du village vacances à savoir du 31/03/2020 jusqu'au 31/03/2021.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**ACCEPTER** que le Parc du Vercors prenne en charge la taxe foncière 2020 ainsi que les frais de chauffage (abonnement et consommation) du 31/03/2020 jusqu'au 31/03/2020
- et de **DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget du Piroulet.

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 09 décembre 2019

- 2020.B 79 Convention de partenariat et de portage pour la mise en œuvre du programme LEADER « Terres d'Echos » 2014-2023 : convention d'application pour l'année 2021
- 2020.B 80 Renouvellement des postes de radiocommunication de l'équipe de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors
- 2020.B 81 Propositions d'attribution de la Marque Valeurs Parc naturel régional "Produits des élevages herbivores"
- 2020.B 82 Renouvellement du financement TEPos (Territoire à Energie Positive) auprès de l'ADEME
- 2020.B 83 Candidature à la démarche OutdoorVision
- 2020.B 84 Création d'un emploi à temps complet de chargé de mission/référent scientifique et historien
- 2020.B 85 Avenant aux marchés de travaux pour l'extension et la réhabilitation du village vacances le Piroulet
- 2020.B 86 Prise en charge par le Parc de la taxe foncière 2020 et des frais de chauffage durant la période de travaux du Piroulet

Fait et délibéré le 09 décembre 2019 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 09 décembre 2019.

Le Président,

Jacques ADENOT.